

Si Valigny m'était conté ...



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

www.valigny.fr

Le mot du Maire

Ce premier semestre 2023 a vu se finaliser l'installation dans les locaux de la mairie rénovée.

L'inauguration de la mairie aura lieu le 29 septembre prochain à 14h en présence de Madame la Préfète de l'Allier, Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, le représentant de Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental et diverses autres personnalités.

A cette occasion, une visite des lieux sera organisée, suivie d'un verre de l'amitié.

Votre **carton d'invitation et son coupon réponse** sont joints à ce bulletin.

Mais vous avez pu, pour nombre d'entre vous, découvrir d'ores et déjà le nouvel espace d'accueil comprenant l'agence postale et le secrétariat de mairie.

Ce regroupement représente une diminution des coûts de fonctionnement. De plus, le service au public s'en trouve amélioré grâce à la mutualisation des tâches entre Claudine Duplaix, secrétaire de mairie et Carole Laurent, employée de l'agence postale. Ainsi, à l'occasion des congés, Carole peut assurer une permanence téléphonique et réciproquement, Claudine prend en charge le guichet de l'agence postale.



Autre évènement marquant dans notre commune, le 14 juin, nous nous sommes retrouvés pour un joyeux après-midi autour de **Madame Alice Berthet** pour fêter ses **100 ans de vie valignoise** !

Mettons également en avant le succès rencontré par nos jeunes

du **CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)** avec leur projet « **nids d'hirondelles** » ! Si bien qu'ils ont obtenu le **prix de l'éducation citoyenne** décerné par l'association des membres de l'ordre National du Mérite, lors d'une cérémonie le 13 mai à Moulins. Ils ont également été sollicités pour présenter



le **film réalisé par Daniel Auclair** relatant leur projet lors de la soirée du film environnemental du collège de Cérilly le 12 juin.

Jeane, Amandine, Clémentine, Leïla, Eden, Emie et Ryan peuvent être fiers d'eux !

Je leur souhaite encore de beaux projets dans les mois à venir.

Et à nous tous : un mois de septembre clément, douces journées et pluies régénérantes !

Marie Millerat-Daldin

A vos agendas :

Le 3 septembre : Rentrée scolaire des CM1/CM2 à Valigny, enfants attendus, nombre toujours en baisse !

Les 9 et 10 septembre : Fête patronale avec soirée moules-frites, le samedi soir, brocante et animation musicale le dimanche

Le 16 septembre : Concours de belote du Club de l'Orée du Bois

Le 18 septembre : reprise des séances de cinéma avec Le Foyer Rural

Du 23 au 30 septembre : *les pèlerins s'exposent*, à l'espace socio culturel, salle des associations.

Valigny, sur le chemin historique de Vézelay à Compostelle accueille chaque année des centaines de personnes venant de divers horizons, en quête de sens. L'association les Berges de l'Auron vous propose de découvrir certains de ceux qui font étape dans notre village, au travers de la représentation graphique de leur cheminement.

27 septembre : prochaine permanence de la Bournon'Net. Pensez à prendre RDV au 07 85 12 41 46 pour être accompagné pour vos démarches administratives

29 septembre 14 h : Cérémonie d'inauguration de la mairie

Infos Municipales

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi, mercredi, et samedi de 9h à 12h15, et le vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 18h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale:

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et samedi de 9h30 à 12h

Ces heures d'ouverture peuvent être modifiées lors des congés du personnel communal.

Permanence du Maire et des adjoints:

le samedi : Marie Millerat-Daldin : de 11h à 12h.

Mardi : Alain Becquart de 11h à 12h

Mercredi : Dominique Govignon de 11h à 12h

Vendredi : Franck Deuss de 11h à 12h

Contactez le secrétariat pour prendre rendez-vous au **04 70 66 60 77**

Si Valigny m'était conté ...



Les projets communaux

Adressage



Désormais, l'adressage est obligatoire pour toutes les communes. L'article de la loi 3DS du 21 février 2022 stipule que, contrairement auparavant, toutes les communes de moins de 2000 habitants sont soumises à un devoir d'adressage.

L'adressage est l'action de nommer précisément chaque voie communale et d'indiquer un numéro à chaque habitation ou site.

La commune doit fournir une base adresse locale (BAL) versée dans la base adresse nationale (BAN) sur le portail national adresse.data.gouv.fr.

La base adresse locale recense les adresses certifiées par la commune qui permettent ainsi une localisation précise des différents habitants de la commune.

Une dénomination correcte est un point essentiel pour :

- Une rapidité d'intervention des divers services de secours.
- L'optimisation de la livraison du courrier et colis.
- Une efficacité des divers services à domicile (aide à la personne, service de ramassage des déchets...).
- Un meilleur repérage sur les GPS ou Smartphone pour se déplacer facilement.
- Une gestion des listes électorales et du recensement facilitée.
- Le bon déploiement de la fibre (date de déploiement non précisée ce jour).

L'équipe municipale en charge du dossier (c'est-à-dire le maire, ses trois adjoints et la secrétaire de mairie) accompagnée de La Poste, a bien avancé.

Après un examen de l'existant mettant en lumière les imprécisions, les failles et les manques, elle a travaillé à déterminer les nouvelles appellations nécessaires.

Elle s'est attaché à respecter au plus près l'existant, les noms des lieux dits, par exemple, *Allée Des Grenouillères*, *Impasse Des Landes*, *Route Du Bois Denis*...

Le numérotage des habitations a été mis en cohérence, pour éviter, entre autres, les doublons, par exemple, *Route d'Ainay* où se trouvent deux numéros 48.

Ainsi, en fin d'année, vous recevrez personnellement un courrier indiquant votre nouvelle adresse et votre certificat d'adressage vous sera délivré (attention, toutes les adresses ne changent pas obligatoirement)

Ensuite, vous pourrez renseigner vos nouvelles coordonnées sur le site service public à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>;

Cour du 1^{er} trimestre 2024, les panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés.

Projet d'installation d'un nouveau panneau numérique d'informations

Le conseil municipal, dans sa délibération du 09/06/23, souhaite se saisir de l'opportunité offerte par le **Département de l'Allier** pour remplacer le panneau numérique d'informations actuel par un panneau LED plus moderne et qui permettrait de diffuser du texte et des images en couleurs.

Le **Département de l'Allier** assure le financement :

- De la fourniture et de l'installation du panneau en assumant 100% du coût d'acquisition,
- Des études préalables,
- De la formation, la maintenance, et l'entretien, y compris la partie logiciel et connexion.

Il restera à la charge de la commune la fourniture de l'électricité. Ce poste budgétaire serait équivalent au coût de maintenance de l'actuel panneau, soit environ 500€ par an.

Sous réserve des différentes validations techniques et administratives, le panneau existant actuellement placé sur la place de l'Eglise serait déposé. Pour des raisons de contraintes d'alimentation électrique, le nouveau panneau serait installé **Place Jeanne Marie Guyot**, à l'angle des routes de Coulevre et d'Ainay.

Le projet prévoit le partage de l'usage du panneau appelé ainsi à partager informations communales et informations départementales.

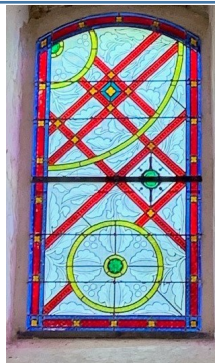


Si Valigny m'était conté ...



Vitraux de l'église :

Le chantier est terminé.
La date d'un moment festif d'inauguration vous sera précisée



Recensement de la population



Il se déroulera du **18 janvier au 17 février 2024**, essentiellement en ligne, mais aussi par voie d'agent recenseur. Toutes les précisions vous seront adressées ultérieurement.

Informations diverses

Sécheresse : que faire si vous voyez apparaître des fissures sur votre maison ?



Un état de sécheresse peut entraîner des dégâts importants sur les constructions.

Le retrait-gonflement des sols est un phénomène cyclique qui peut fragiliser les habitations.

En hiver, les sols ont tendance à gonfler avec l'humidité, mais, dès que l'été arrive, ils se rétractent sous l'effet du manque de pluie et de l'augmentation de la chaleur. Avec l'accumulation des épisodes de sécheresse, ce problème a tendance à se développer.

Quelles fissures ?

Il existe plusieurs types de fissures plus ou moins inquiétantes :

- Les **microfissures** (0,2mm), qui concernent souvent uniquement l'enduit de votre façade et ne permettent pas d'infiltration d'eau.
- Les **fissures fines** (entre 0,2mm et 2mm) : elles sont normalement peu dangereuses mais doivent être surveillées
- Les **lézards traversants** ou en escalier (plus de 2mm) : attention danger ! Elles cachent un mouvement de terrain ou un gros défaut de fondation.

Comment se faire indemniser ?

Toute personne souscrivant à une assurance habitation est couverte pour les dégâts liés aux catastrophes naturelles.

Si vous constatez des fissures sur les murs de votre maison, **tournez-vous vers votre assureur** au plus vite pour déclarer le sinistre.

Il est également conseillé d'adresser **un courrier à la mairie** pour signaler les fissures, afin **d'informer votre maire** qui tentera d'obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle, dans le cas où un nombre significatif de sinistres lui sont remontés.

Attention aux tiques !

Les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme ou l'encéphalite à tique.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) lance une campagne d'information

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie

COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

Ne pas écraser la tique tant qu'elle n'a pas été retirée. Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

Consultez rapidement votre médecin en cas de :

- **symptômes** : plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête
- **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

[Encéphalite à tique : recrudescence des cas identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

Si Valigney m'était conté ...

Comité de rédaction :

Alain Becquart - Bernard Chorgnon - Franck Deuss -
Manon Gayet - Dominique Govignon
Marie Millerat-Daldin

Ambroisie : un fléau sanitaire

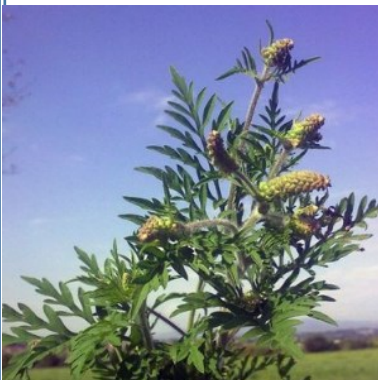
Les pollens d'ambroisie sont détectés en Auvergne-Rhône-Alpes, annonçant le **retour des symptômes d'allergie**. Le pic de pollinisation doit, quant à lui, survenir vers la fin du mois d'août.

Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie dans l'air pour que des symptômes allergiques apparaissent :

- Rhinite associant écoulement nasal,
- Conjonctivite,
- Symptômes respiratoires tels que trachéite, toux,
- Et parfois urticaire ou eczéma.

Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives. Elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.



L'ambroisie aux feuilles d'armoise est une plante verte (mauvaise herbe) **reconnaisable par sa tige velue, droite et légèrement rougeâtre**. Elle est issue des Astéracées, appelées aussi Composées. Ses ramifications terminent avec des feuilles vertes découpées et des fleurs vertes / jaunes en forme d'épis et virent au jaune une fois fleuries. Au bout, elles ont des petites graines épineuses de quelques millimètres. **Envahissante**, la plante peut **mesurer jusqu'à 150 cm de hauteur**.

Vous avez repéré un ou plusieurs plants d'ambroisie ?

◆ **Chez vous :**



Avant floraison

⇒ **Avant la floraison (fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants.** Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

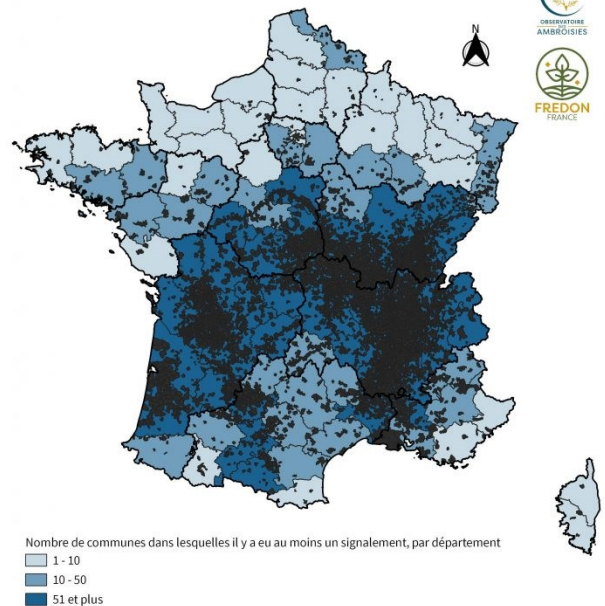
⇒ **Pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien !** Vous risqueriez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.

◆ **Hors de chez vous :** Signalez les plants d'ambroisie ! <http://www.signalement-ambroisie.fr>



Floraison

Etat des connaissances sur la répartition de
l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
en France entre 2002 et 2022



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - mai 2023.

Les zones définies représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambrosie à feuilles d'armoise.

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, réseau FREDON France, réseau des CPJE.